

Objet : [plastiweb] Information PIP 21/04/10
Date : mercredi 21 avril 2010 15:22
De : ALFANDARI <alfandariaesthetic@me.com>
Répondre à : plastiweb@esthetique-chirurgie.org
À : <plastiweb@esthetique-chirurgie.org>
Conversation : [plastiweb] Information PIP 21/04/10

Chers confrères, chères consoeurs.

La discussion entamée avec le ministère et l'assurance maladie vient enfin d'aboutir sur les modalités de prise en charge des ruptures d'implants PIP qui faisaient défaut jusque là.

Nous avons acté que dans le cadre de la pose d'implants PIP depuis 2001 :

En chirurgie conventionnée, les modalités de prise en charge sont identiques aux modalités antérieures définissant la prise en charge des complications d'implants. C'est à dire que les consultations, les examens complémentaires dont les éventuelles échographies et les interventions inscrites à la CCAM seront prise en charge.

En chirurgie esthétique, il a été convenu que les examens complémentaires recommandés par l'AFSSAPS et les explantations dans le cas de rupture d'implant seront pris en charge. Il a été demandé et accepté que lors d'un acte d'explantation puisse être réalisé dans le même temps un acte de repose d'implants à titre «non conventionnée».
C'est à dire que l'assurance maladie dans le cadre des ruptures d'implants PIP autorise un acte mixte «explantation conventionnée et repose d'implants en esthétique» sans que cela soit considéré comme un abus de la CCAM.

Une information (en pièce jointe) sera diffusée à l'ensemble

des caisses pour que l'application de ces recommandations soit faite également sur l'ensemble du territoire Français.

Il faut saluer le travail et la réactivité de l'ensemble des responsables présents lors de la réunion de crise au ministère de la santé qui ont su honorer les engagements pris.

Cette avancée avec les caisses, ainsi que la négociation actuelle avec les laboratoires de prothèses pour l'attribution de lots d'implants à titre gracieux devrait nous permettre de passer cette crise dans des conditions acceptables.

Cette affaire nous rappelle que nous devons à l'avenir être encore plus attentifs et vigilants sur les produits que nous utilisons tous les jours.

Enfin, cette crise met en lumière l'importance pour chaque plasticien d'être membre du syndicat et de la société scientifique, qui ont su répondre présent immédiatement et ainsi permis par leurs poids respectifs de vous représenter au mieux auprès des instances décisionnaires.

Ce message dont nos membres ont eu la primeur est, compte tenu du caractère grave de l'affaire, destiné à l'ensemble des chirurgiens plasticiens.

Bien syndicalement,

Dr Bruno ALFANDARI
Président du SNCPRE

